

# Conditions générales de vente



Mises à jour le 20 septembre 2023

## ARTICLE 1 - CHAMPS D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

D'une part, la Société ADEV SAS au capital de 1.000 €, dont le siège social est 38 bis boulevard Victor Hugo, 06000 Nice, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 899 829 675, code APE 8559A, N° TVA intracommunautaire FR8689982967, organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le numéro 930 609 346 06 auprès du Préfet de la région PACA, ci- après dénommé "**le Vendeur**",

Et d'autre part, toute personne physique ou morale, s'inscrivant à une des prestations proposées par **le Vendeur**, ci- après dénommé "**Le Client**",

conjointement dénommées « **Les Parties** ».

**Le Vendeur** est un organisme de formation et de bilans de compétences proposant différents types de prestations de formation, de coaching et de conseil.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions applicables entre **le Vendeur** et **le Client** pour tout achat de prestations de services proposées par **le Vendeur**.

1.2 En signant les documents contractuels (devis, facture, contrat, convention) remis par **le Vendeur**, **le Client** déclare avoir lu, compris et accepté sans restriction ni réserve les présentes Conditions Générales de Vente. **Le Client** déclare, par ailleurs, être juridiquement capable de donner son consentement aux présentes et entend sy conformer pleinement, consciemment et sans restriction.

1.3 De plus, **le Vendeur** se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que tout élément associé. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande passée par **le Client**. Ces modifications ne s'appliqueront pas aux contrats déjà conclus avant la modification, sauf accord des deux parties.

1.4 Le Vendeur se réserve le droit de sous-traiter ou de céder à un tiers les droits et obligations issus des présentes, dans le respect des présentes.

## ARTICLE 2 - NOS PRESTATIONS

**Le Vendeur** propose les prestations de services suivantes :

2.1 Formations professionnelles au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail :

- Formations « inter-entreprises » : Formations sur catalogue réalisées dans les locaux **du Vendeur** ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.
- Formations « intra-entreprise » : Formations créées sur mesure pour le compte **du Client**, réalisées dans les locaux **du Client, du Vendeur**, de tout tiers et/ou à distance.
- Formations pour particuliers, sur catalogue ou sur mesure, réalisées dans les locaux **du Client, du Vendeur**, de tout tiers et/ou à distance.

2.2 Bilans de compétences au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail.

2.3 Coachings professionnels, de vie ou d'orientation.

2.4 Accompagnements / Conseil aux entreprises et organisations.

Le détail des prestations est disponible sur le site internet [www.adev-france.com](http://www.adev-france.com).

## ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

3.1 Les prestations de services **du Vendeur** sont ouvertes à tous sans conditions discriminatoires.

3.2 Les demandes d'inscriptions à une prestation de service proposée par **le Vendeur** peuvent s'effectuer via le formulaire de contact disponible sur le Site Internet ([www.adev-france.com/contact](http://www.adev-france.com/contact)), ou directement par courriel à l'adresse [contact@adev-france.com](mailto:contact@adev-france.com) ou par téléphone au 04 22 16 57 34.

3.3 L'inscription à une prestation de service ne sera définitivement validée qu'à l'issue de la signature par **les Parties** d'un document contractuel (devis, contrat ou convention) spécifique à la prestation visée, dont un exemplaire original renseigné, daté et signé sera remis à chaque **Partie**.

Les documents contractuels préciseront l'intitulé de la prestation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement ainsi que son prix.

Tout Contrat ou Convention de Formation ou de Bilan de Compétences sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Les documents contractuels prévalent sur les CGV en cas de contradiction.

# Conditions générales de vente



3.4 Afin d'assurer la bonne marche de chacune des prestations proposées par **le Vendeur**, il sera réalisé par ce dernier auprès **du Client** un « entretien de diagnostic de situation » avant le démarrage de toute prestation, au cours duquel les besoins et objectifs **du Client** sont définis, et ce aux fins d'adapter la prestation aux attentes **du Client**.

## ARTICLE 4 - MODALITÉS D'EXÉCUTION DE NOS PRESTATIONS

4.1 Les prestations proposées sont organisées par **le Vendeur**, qui prend en charge la mise à disposition de locaux adaptés et garantit la présence d'intervenants qualifiés pour chaque prestation.

**Le Vendeur** est seul décisionnaire concernant le lieu de la prestation et peut être amené à le modifier au cours de la prestation s'il le juge nécessaire.

**Le Vendeur** est seul décisionnaire concernant l'intervenant choisi pour animer la prestation et peut être amené à le remplacer au cours de la prestation s'il le juge nécessaire.

**Le Vendeur** est seul décisionnaire concernant l'animation des formations, et pourra modifier leur contenu suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants, s'il le juge nécessaire.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

4.2 **Le Vendeur** s'engage à réaliser la prestation commandée dans les délais convenus avec **le Client** et indiqués sur les documents contractuels, dès validation des éléments transmis par **le Client**, nécessaires à la bonne réalisation de la prestation choisie.

4.3 **Le Client** s'engage à utiliser toute prestation commandée dans un délai de (3) trois mois à compter de la réception, par **le Vendeur**, du règlement de ladite prestation. Passé ce délai, aucune prestation ne pourra être réalisée. **Le Vendeur** ne procédera à aucun remboursement.

## ARTICLE 5 - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Les prix des prestations sont indiqués dans les documents contractuels et sur les factures en euros hors taxes (HT), et tiennent compte de la TVA en vigueur au moment de la commande, si la prestation est assujettie à la TVA. Tout changement de taux qui interviendrait pourra être répercuté sur le prix des prestations.

**Le Vendeur** se réserve le droit de modifier les prix d'une ou plusieurs de ses prestations à tout moment et sans préavis. Les prestations seront facturées sur la base des prix en vigueur au moment de la commande.

5.2 Les prix communiqués comprennent les frais de la prestation ainsi que les éventuels supports pédagogiques distribués. Sauf mention expresse contraire dans les documents contractuels, le(s) repas ne sont pas inclus dans ce prix.

5.3 Les modalités de paiement listées ci-après peuvent être proposées par **le Vendeur** :

- par chèque bancaire, à l'ordre « ADEV SAS »
- par virement bancaire

5.4 Les modalités de règlement du prix diffèrent en fonction de la prestation, ou du co-financement potentiel des actions de formation. En conséquence, **les Parties** s'engagent à respecter les modalités de paiement inscrites sur les documents contractuels signés.

**Le Vendeur** se réserve le droit de demander tout ou partie du montant de la prestation à la commande (acomptes), qui ne dépasseront pas 30% du montant total de la prestation en ce qui concerne **le Client** « particulier ».

5.5 Les documents contractuels indiquent des prix qui comprennent les éventuels rabais, remises et ristournes que **le Vendeur** serait amené à octroyer **au Client** sur une ou plusieurs prestations de services, ainsi que la valeur en euros de ces éventuels rabais, remises et ristournes.

5.6 Il n'est pas prévu d'escompte en cas de paiement anticipé.

## ARTICLE 6 - RETARD DE PAIEMENT

6.1 Tout retard de paiement, dès l'échéance indiquée sur les factures, pourra entraîner l'application de l'article L441-6 du code de commerce. Une indemnité forfaitaire de 40 € deviendra exigible de plein droit ainsi que les frais complémentaires de recouvrement sans aucune formalité préalable.

6.2 En outre, il pourra être réclamé des pénalités au titre des intérêts de retard correspondantes au taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 7 points. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

## ARTICLE 7 - PRISE EN CHARGE

7.1 Si **le Client** « entreprise » bénéficie d'un financement d'une action de formation par un Opérateur de compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. **Le Client** est tenu de

# Conditions générales de vente



fournir l'accord de financement et le dossier complété lors de l'inscription. Dans le cas où **le Vendeur** ne reçoit pas l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée **au Client** suivant les conditions stipulées dans les documents contractuels.

**7.2** Dans l'hypothèse d'une subrogation avec l'OPCO **du Client**, la copie de l'accord de prise en charge vaudra confirmation d'inscription et la facturation se fera directement à l'OPCO.

Si la prise en charge de l'OPCO est partielle, la facture de solde de paiement de la prestation sera émise **au Client**.

**7.3.** Un refus de prise en charge par l'OPCO **du Client** n'est ni une cause de nullité des documents contractuels préalablement signés, ni un motif de remboursement.

## **ARTICLE 8 - CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION**

### **8.1 Report et annulation à l'initiative du Vendeur**

En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté **du Vendeur**, ce dernier pourra procéder au report de la formation sans aucun dédommagement. Il proposera **au Client** de nouvelles dates et/ou un nouveau lieu, ce qui donnera lieu à une nouvelle contractualisation.

De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre **le Vendeur** à procéder à un report sont les suivants : l'absence d'un formateur, un nombre de stagiaires inscrits insuffisant, tout problème logistique ou technique.

Dans le cas où **le Client** refuse ou est indisponible pour les nouvelles dates proposées, **le Vendeur** remboursera les sommes perçues correspondantes aux prestations non réalisées.

**Le Vendeur** se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande **d'un Client** avec lequel il existerait un litige antérieur ou en cours relatif au paiement d'une commande ou si la demande se heurte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

**Le Vendeur** ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution d'une de ses obligations issues du contrat de vente dès lors que cette inexécution est liée à la survenance d'un événement relevant de la force majeure tel que définis dans le Code Civil art. 1218.

### **8.2 Report à l'initiative du client**

Pour tout report concernant la date du début de la formation, **le Client** devra prévenir **le Vendeur**, par écrit (lettre ou courriel) dans les plus brefs délais.

**Le Vendeur** se réserve le droit d'accepter la demande de report et de proposer **au Client** une autre date pour le début de la prestation qui conviendrait **aux Parties**, ou de refuser la demande de report et d'annuler la prestation concernée.

Une fois la formation commencée, si **le Client** souhaite le report d'une session de formation, il devra notifier le vendeur minimum 3 jours ouvrés avant la session concernée s'il s'agit d'une formation en présentiel, et minimum 2 jours ouvrés s'il s'agit d'une formation à distance.

En cas de non-respect de ce délai, **le Vendeur** se verra le droit de refuser le report de la session. Ladite session ne fera l'objet d'aucun remboursement.

### **8.3 Annulation à l'initiative du Client**

L'annulation d'une prestation du fait **du Client**, notifiée **au Vendeur**, par écrit (lettre ou courriel), au plus tard (10) dix jours ouvrés avant le début de la prestation, ne donne lieu pas lieu à facturation.

Pour une annulation intervenant moins de (10) dix jours ouvrés avant le début de la prestation, une indemnité forfaitaire égale à 30% du montant de la formation est due **au Vendeur**, ladite indemnité n'est pas imputable au titre de la formation professionnelle continue.

L'absence totale ou partielle d'un ou plusieurs participants lors d'une action de formation sera assimilée à une annulation de cette action de formation. Il en sera de même pour les participants ne disposant pas des prérequis nécessaires à l'accès à l'action de formation.

### **8.4 Abandon à l'initiative du Client**

Une fois la prestation commencée et en cas d'abandon **du Client** à la suite d'un cas de force majeure, la prestation sera facturée au prorata des heures réalisées.

Si l'abandon **du Client** n'est pas lié à un cas de force majeure, la formation sera facturée dans son intégralité **au Client**.

### **8.5 Délai de rétractation.**

**Le Client** « particulier » dispose d'un droit de rétractation prévu par le code du travail / de la consommation :

- de (10) dix jours pour un contrat conclu dans l'établissement **du Vendeur**

# Conditions générales de vente



- de (14) quatorze jours pour un contrat conclu hors établissement ou à distance

Le formulaire de rétractation est annexé aux documents contractuels.

Aucune somme ne pourra lui être exigée avant l'expiration de ce délai.

## ARTICLE 9 - DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Le **Client** reconnaît au moment de son inscription à une prestation du **Vendeur** accepter sans réserve le programme qui lui est communiqué. En conséquence, une fois la prestation effectuée, il ne pourra être donné lieu à aucune demande de remboursement.

## ARTICLE 10 - OBLIGATION DU VENDEUR

10.1 Le **Vendeur** s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la prestation choisie par le **Client**, dans les règles de l'art, en toute sécurité, et en respect des réglementations en vigueur, en particulier celle du droit du travail encadrant les actions de formation professionnelle continue.

10.2 Le **Vendeur** n'est tenu qu'à une obligation de moyen et non à une obligation de résultat quant aux prestations effectuées, en particulier et sans que cette liste ne soit limitative, le **Vendeur** ne peut être tenu responsable :

- des résultats du **Client** dans sa démarche ;
- relativement au contenu et à l'exactitude des documents remis par le **Client**, ce qui relève de la responsabilité pleine et entière de ce dernier.

La responsabilité du **Vendeur** ne peut être engagée que dans la mesure de ses propres fautes professionnelles. Le **vendeur** ne saurait donc être tenu responsable, ni solidairement ni *in solidum*, des fautes commises par d'autres intervenants.

La responsabilité du **Vendeur**, si elle venait à être engagée lors de fautes commises consciemment et alors qu'il disposait de l'ensemble des éléments nécessaires, ne pourrait excéder, tous préjudices confondus, trois (3) fois la somme versée par le **Client** au **Vendeur**.

10.3 Le **Vendeur** s'engage en particulier à tout mettre en œuvre pour garantir :

- un accueil dans des locaux sains, propres et adaptés aux conditions de la prestation, lorsque celle-ci se déroule en présentiel, ainsi qu'aux publics bénéficiaires.
- le recrutement d'intervenants qualifiés pour l'ensemble des prestations dispensées afin de garantir la qualité des interventions, et l'habilitation des intervenants aux outils pédagogiques utilisés.

- la diffusion d'une information claire et détaillée, ainsi que la communication **au Client** de tout changement qui interviendrait au cours de la prestation.

10.4 Le **Vendeur** s'engage à remettre **au Client** une convocation nominative avant le début d'une action de formation, qui lui sera remise par écrit (courriel ou lettre).

A l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, certificat, diplôme, synthèse de bilan de compétences...) sont adressées **au Client** ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

Le **Vendeur** se réserve le droit de conditionner l'envoi de ces justificatifs au paiement intégral de l'ensemble des prestations effectuées.

## ARTICLE 11 - OBLIGATION DU CLIENT

11.1 Le **Client** s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la prestation inscrites dans les documents contractuels qu'il a signé.

11.2 Le **Client** doit s'assurer de bien transmettre **au Vendeur** les informations nécessaires pour permettre à celui-ci de bien remplir sa mission.

11.3 Le **Client** s'engage à être présent et ponctuel lors de la prestation à laquelle il a souscrit, ainsi qu'à effectuer le règlement de la prestation dans les délais convenus.

11.4 Le **Client** s'engage également à respecter le règlement intérieur des lieux où la prestation aura lieu.

Le **Vendeur** ne saurait être tenu responsable en cas de manquement **du Client** au règlement intérieur des établissements extérieurs dans lesquels peuvent se dérouler la prestation.

11.5 Le **Client** s'engage à adopter un comportement respectueux envers les intervenants et autres bénéficiaires de la prestation.

11.6 En cas de manquement **du Client** à ces obligations, le **Vendeur** pourra être amené à modifier les conditions initiales de la prestation, voire à mettre un terme à cette prestation, à condition de respecter les dispositions légales en vigueur.

## ARTICLE 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

12.1 Le contenu du Site Internet ([www.adev-france.com](http://www.adev-france.com)) ainsi que les documents utilisés et diffusés par le **Vendeur** sont protégés en vertu des dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Sauf mention contraire, tous les

# Conditions générales de vente



éléments du Site Internet et des documents utilisés et diffusés par **le Vendeur** (textes, noms, photographies, images, icônes, dénominations, logos, sigles, expressions, dessins, produits, bases de données, logiciels) et droits d'usage y afférant sont la propriété exclusive **du Vendeur** et constituent des marques ou des éléments déposés et protégés par le droit d'auteur.

**12.2** La reproduction de tous les documents publiés sur le Site Internet et des documents utilisés et diffusés par **le Vendeur** est seulement autorisée aux fins exclusives d'information pour un usage personnel et privé. Toute reproduction totale ou partielle, copie, adaptation, publication sur quelque support que ce soit ou toute exploitation de quelque manière que ce soit, (et autres cas prévus par la loi) effectuée à partir des éléments présents sur le Site Internet et des documents utilisés et diffusés par **le Vendeur** à d'autres fins est strictement interdite et nécessite l'autorisation préalable et écrite **du Vendeur** selon l'article L. 713-2 du Code de la propriété intellectuelle. Le non-respect de ces règles pourra engager la responsabilité civile et pénale du contrevenant.

**13.3** Tous les supports pédagogiques, quels qu'ils soient (documents papier, contenus numériques, présentations, vidéos, etc.), fournis ou présentés lors des prestations de service **du Vendeur**, demeurent la propriété intellectuelle exclusive **du Vendeur**. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des supports, ou de leur contenu, par quelque procédé que ce soit, et sur quelque support que ce soit est interdite. Toute exploitation non autorisée des supports et de leur contenu, ainsi que des informations qui y sont divulguées, engagerait la responsabilité de l'utilisateur et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. **Le Client** s'engage à ne pas utiliser, reproduire ou distribuer ces supports sans l'autorisation écrite et préalable **du Vendeur**.

## ARTICLE 13 – DONNÉES PERSONNELLES

**13.1** Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, **le Client** bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'information sur l'existence et la finalité de traitements concernant ses données personnelles, qu'il peut exercer en envoyant un courriel **au Vendeur** à l'adresse : [franck.denechaud@adev-france.com](mailto:franck.denechaud@adev-france.com) ou par courrier : ADEV SAS – 38 bis boulevard Victor Hugo 06000 NICE C/O PACTAMS PARADIGM.

**13.2** Les informations personnelles recueillies avant et au cours de la prestation font l'objet d'un traitement informatique destiné à réaliser et améliorer les prestations

proposées par **le Vendeur**, effectué sous le contrôle de Monsieur Franck DENÉCHAUD. Les destinataires de ces données sont les prestataires ou employés auxquels **le Vendeur** fait appel pour la réalisation de la prestation.

**13.3** **Le Client** autorise **le Vendeur** à conserver et à archiver de manière confidentielle les informations le concernant pendant une durée qui ne pourra pas excéder les délais imposés par la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), soit (5) cinq ans après la fin de la prestation.

**13.4** **Le Client** « entreprise » est responsable du traitement du fichier de son personnel. Il s'engage à informer ses effectifs participant à une prestation **du Vendeur** que des données à caractère personnel les concernant sont collectées et traitées par **le Vendeur**, aux fins de réalisation et de suivi de la prestation.

## ARTICLE 14 – SERVICE CLIENT ET RÉCLAMATIONS

**14.1** Le service client est ouvert et joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sauf jours fériés :

- par téléphone au : 04 22 16 57 34
- par courriel à : [contact@adev-france.com](mailto:contact@adev-france.com)

**14.2** Les réclamations doivent être réalisées via le formulaire de réclamation, et ce dans un délai de (3) trois mois à compter du fait générateur, sur le lien suivant : [www.adev-france.com/reclamation](http://www.adev-france.com/reclamation)

## ARTICLE 15 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

**15.1** En cas de litige entre **le Vendeur** et un **Client professionnel**, le tribunal de commerce de Nice sera seul compétent, quel que soit le lieu de la prestation, de la livraison, du paiement et quel que soit le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Pour tout litige avec un **Client particulier**, la juridiction compétente sera celle du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du demandeur, du lieu de livraison effective du produit ou de la prestation de service.

**15.2** Dans le cas où l'une des dispositions serait considérée illégale par une autorité compétente, ladite disposition serait simplement réputée non-écrite, toutes les autres dispositions conservant force obligatoire entre **les Parties**.

**15.3** Préalablement à l'action en justice, **les Parties** s'engagent à rechercher d'abord une solution à l'amiable. Dans le cas où une telle solution n'est pas trouvée ou acceptée par **l'une des Parties**, **le Client** pourra adresser sa

# Conditions générales de vente



réclamation au Médiateur de la Consommation auquel souscrit **le Vendeur**, le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C) :

- Adresse : CM2C – 14 Rue saint Jean – 75017 Paris

- Téléphone : 01.89.47.00.14

- Site : [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)